

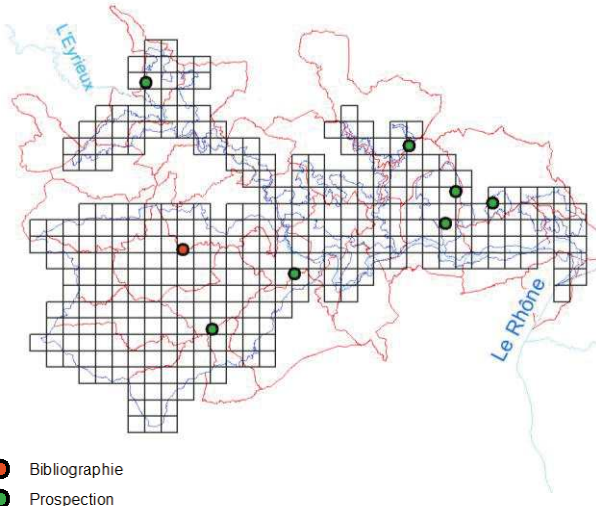


CODE N2000 : 1321	MURIN À OREILLES ÉCHANCRÉES <i>MYOTIS EMARGINATUS</i> (E. GEOFFROY, 1806)		Modéré
Taxonomie	Mammifère, Chiroptère, Vespertilionidé		
Nombre de sites N2000 où l'espèce est présente	501 sites en France	21 sites en Rhône-Alpes	7 sites en Ardèche
			
Photo : B. Allegrini-Naturalia		Photo : F. Bastelica-Naturalia (<i>in situ</i>)	
STATUTS DE PROTECTION		STATUTS DE CONSERVATION	
Directive Habitats / Oiseaux	DH II, DH IV	Monde	LC (UICN 2008)
Conventions internationales	Berne II, Bonn I et II	France	LC (UICN2009)
Protection nationale	PN	Région	VU (LR Rhône-Alpes) – Données insuffisantes en hibernation

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT

Le Murin à oreilles échanrées est une chauve-souris de taille moyenne au pelage épais et laineux bien souvent de couleur rousse. Strictement cavernicole en hiver, l'espèce fait preuve d'un certain éclectisme en été en estivant aussi bien dans des cavités arboricoles qu'en bâti. Pour son alimentation, l'espèce recherche préférentiellement les milieux forestiers ou boisés.

DIAGNOSTIC SYNTHETIQUE	LOCALISATION SUR LE SITE B6
<p>Il a été contacté par détection acoustique à plusieurs reprises sur différentes communes comme à Saint-Julien-Labrousse, Saint-Sauveur-de-Montagut, Vernoux-en-Vivarais et Gilhac-et-Bruzac. Aucun gîte n'a été découvert sur le site B6 lors des prospections de 2009 du GCRA pour le PNRMA, ni par les prospections de Naturalia en 2013. Des gîtes existent sur le territoire du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche hors site B6.</p> <p>Deux autres sites Natura 2000 font mention de la présence de l'espèce : le site B25 - FR 820 1669 « Rivières de Rompon-Ouvèze-Payre » et l'ENS de la Boissine.</p>	 <p>● Bibliographie ● Prospection</p>

DESCRIPTION GENERALE DE L'ESPECE ET DE SON HABITAT	
Caractères morphologiques	
C'est une chauve-souris de taille moyenne, les oreilles possèdent une échancrure aux 2/3 du bord externe du pavillon. Le museau est marron clair assez velu, le pelage est épais et laineux, gris-brun ou gris-fumé, plus ou moins teinté de roux sur le dos, gris-blanc à blanc-jaunâtre sur le ventre. La nuance peu marquée entre les faces dorsale et ventrale est caractéristique de l'espèce. Les jeunes ont le pelage grisâtre.	
Caractères biologiques	
Régime alimentaire	Le régime alimentaire est constitué essentiellement de Diptères (<i>Musca</i> sp.) et d'Arachnides (<i>Argiopidés</i>) qu'elle capture dans le feuillage. L'un ou l'autre de ces deux groupes d'invertébrés domine selon les milieux ou les régions d'études. Les autres proies (Coléoptères, Névroptères et Hémiptères) sont occasionnelles et révèlent surtout un comportement opportuniste en cas d'abondance locale.
Activité	C'est une espèce relativement sédentaire. Les déplacements entre les gîtes d'été et d'hiver n'excèdent habituellement pas 40 km. Les animaux ne prennent habituellement leur envol qu'à la nuit complète. En période estivale, ils peuvent s'éloigner jusqu'à 10 km de leur gîte.
Reproduction	Les femelles sont fécondables au cours du second automne de leur vie. Les copulations se font à cette saison. La durée de la gestation est de 50 à 60 jours. La mise-bas survient entre mi-juin à fin juillet en France. Les gîtes de parturition sont localisés dans des grottes chaudes ou des combles de bâtiment. Un seul petit est produit par les femelles. Les colonies de reproduction sont de taille variable (de 20 à 500 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand Rhinolophe.
Capacités de régénération et de dispersion	Il n'existe pas de découverte liée à un comportement migratoire avéré malgré les fortes disparités entre les populations hivernantes et en estivage.
Habitats d'espèce	
Habitats de reproduction	Une des spécificités de l'espèce est qu'elle est peu lucifuge ; les femelles dans les gîtes de mise bas ou les mâles dans leur gîte d'estivage ou de transit supportent une faible luminosité. Hors région méditerranéenne, les colonies de mise bas sont généralement localisées dans les volumes chauds et inhabités de constructions humaines, notamment dans les combles et greniers de maisons, d'églises ou de forts militaires. Au sud, l'espèce occupe aussi les cavités souterraines.
Habitats d'alimentation	Le Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) fréquente préférentiellement les zones de faible altitude, où il affectionne particulièrement les vallées alluviales et les massifs forestiers surtout s'ils sont composés de feuillus et entrecoupés de zones humides. Il fréquente aussi les vergers non intensivement cultivés, les milieux bocagers, les espaces boisés périurbains, les jardins... Il chasse régulièrement au-dessus des rivières et la proximité de l'eau est une constante environnementale dans le voisinage des colonies.
Habitats d'hivernage	Les gîtes d'hivernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles, de vaste dimension aux caractéristiques suivantes : obscurité totale, température jusqu'à 12°C, hygrométrie proche de la saturation et ventilation très faible à nulle. Les individus en hibernation peuvent être observés seuls ou rassemblés en petites grappes voire en essaims.

EVOLUTION HISTORIQUE ET REPARTITION	
Europe	Son aire de répartition s'étend du Maghreb jusqu'au sud des Pays-Bas et de la Pologne et des îles britanniques à l'ouest jusqu'en Asie mineure à l'est. L'Europe centrale représente le barycentre de cette aire de présence ouest paléarctique.
France	Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les régions limitrophes (Bénélux, Suisse, Allemagne et Espagne) avec de fortes disparités géographiques et saisonnières. Elle semble très rare en Ile-de-France, rare dans le sud de la France mais semble être ailleurs le myotis le plus commun. On observe depuis 1995 une augmentation constante des effectifs dans plusieurs régions.

EVOLUTION HISTORIQUE ET REPARTITION	
Région	La région abrite 15 % de la population nationale connue. Cette importante population repose essentiellement sur 2 sites qui rassemblent 70 % de la population régionale. L'espèce a été observée dans tous les départements rhônalpins et se reproduit de façon certaine dans l'Ain, la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. L'évolution des populations est inconnue dans la région.
Département	L'espèce semblait commune entre 1957 et 1966 en Ardèche. Depuis 1967, ses populations sont en régression et des colonies ont disparu çà et là dans le département. Ces populations semblent en augmentation depuis 1995. L'espèce reste toutefois rare en Ardèche où principalement des individus isolés sont contactés. Les observations semblent se concentrer dans le sud-est du département.

DISTRIBUTION DE L'ESPECE AU SEIN DU SITE
Le Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) a été contacté par détecteur d'ultrasons à plusieurs reprises sur les communes de Saint-Julien-Labrousse, Saint-Sauveur-de-Montagut, Vernoux-en-Vivaraïs, Saint-Etienne-de-Serre, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Julien-le-Roux, Gilhac-et-Bruzac. L'espèce n'a jamais été observée en gîte durant les prospections de 2013. Il est donc difficile d'estimer son statut sur le site.

ETAT DE CONSERVATION							
Type	Abondance	Degré d'isolement	Degré de vulnérabilité	Degré de conservation	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Evaluation globale	Priorité d'action
P : résidente	P : présente	C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.	C : non menacée.	B : conservation bonne ;	A : restauration facile ;	B : Valeur bonne	1

	FACTEURS QUI CONTRIBUENT A L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE	FACTEURS QUI CONTRARIENT L'ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE
FACTEURS NATURELS	Présence de cavités souterraines. Forêts climaciques.	Fermeture des milieux ouverts.
FACTEURS HUMAINS	Agriculture extensive et système de haies. Conservation des milieux ouverts (pastoralisme, fauche).	Dérangement des colonies de reproduction. Disparition des gîtes épigés (dans le bâti) et hypogés (cavité souterraine) (rénovation ou abandon du bâti, fermeture des sites souterrains). Intoxication des individus par les pesticides, par les produits utilisés pour le traitement vermifuge du bétail ou pour les charpentes ; Modification des paysages par l'agriculture intensive (destruction des haies, des talus, etc...). Assèchement des zones humides et destruction des ripisylves ; Conversion des forêts climaciques en peuplements monospécifiques de résineux. Destruction/dégradation des habitats de chasse.

PRECONISATIONS DE GESTION	
HABITAT D'ESPECE	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un paysage et une agriculture favorables à l'espèce dans un rayon de 2km autour des colonies connues (maintien de haies, des prairies permanentes, limitation de l'emploi de pesticides...). - Maintenir les zones humides, les ripisylves et le bon état des cours d'eau (maintien du fonctionnement naturel et maîtrise des polluants).
ESPECE	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les gîtes de reproduction et d'hivernage (épigés ou hypogés). - Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti. - Limiter ou adapter les traitements chimiques (charpente, bords de route). - Sensibiliser le public, les gestionnaires forestiers et les agriculteurs à l'utilité des chiroptères et à leur protection ; - Suivre l'évolution des populations en cavités et en bâti (opération refuge des chauves-souris).

INDICATEURS DE SUIVI

Aucune colonie de parturition connue pour cette espèce sur le territoire B6. Une recherche de gîtes devrait être réalisée par télémétrie afin de mieux connaître l'état de la population et sa dynamique mais aussi caractériser ses habitats de chasse au sein du périmètre d'étude.